Aire Alimentation Captage

Avec le soutien financier

AAC de Bonneval

Qualité de l'eau au captage des Pré Nollets et bilan des actions réalisées en 2018

Cette lettre d'information dresse le bilan des actions menées en 2018 et vous présente l'orientation de l'animation pour 2019.

Qualité de l'eau au captage des Prés Nollets

> Un enjeux nitrates fort sur le territoire :

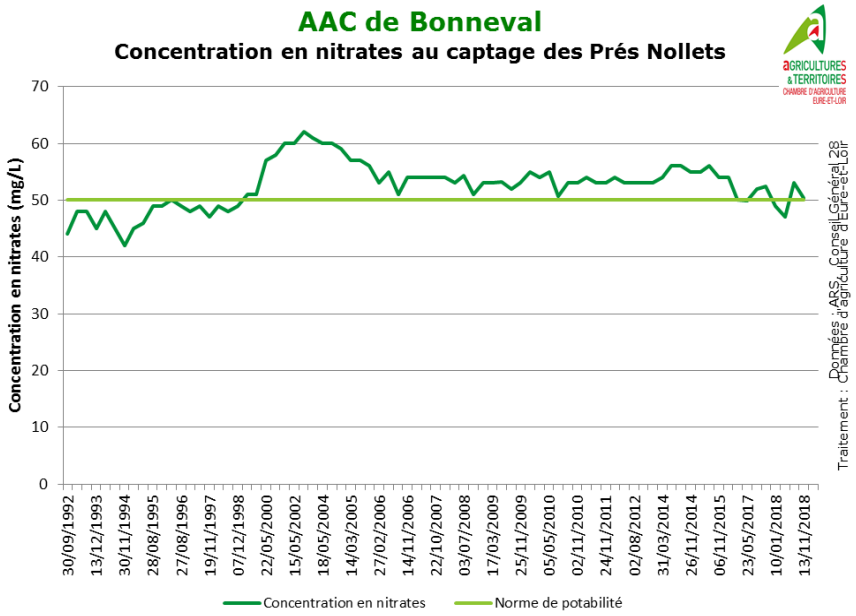

Depuis près de 20 ans, les teneurs en nitrates au captage des Prés Nollets oscillent entre 47 et 62 mg/L, à des valeurs régulièrement supérieures au seuil de potabilité. La tendance à la baisse observée depuis 2017 reste à confirmer. Des pics sont régulièrement constatés durant la période de juin-juillet.

> Point de vigilance sur le volet phytosanitaire :

Plus de 200 molécules sont recherchées au forage. Seuls **l'atrazine et ses dérivés** (molécules interdites à ce jour) sont retrouvés depuis 2011 à des concentrations supérieures à la norme de potabilité (0,1 µg/L). Pour le reste, le seuil de détection n'est pas atteint (sauf cas exceptionnel du **metsulfuron méthyl**, herbicide sur céréales en octobre 2014). Compte tenu de la vulnérabilité potentielle du captage face au volet phytosanitaire, un point de vigilance est maintenu.

Réalisation : Conseillers Environnement-Qualité de l'eau—CA28

Lettre d'information n°2

Avril 2019

Bilan des actions menées en 2018

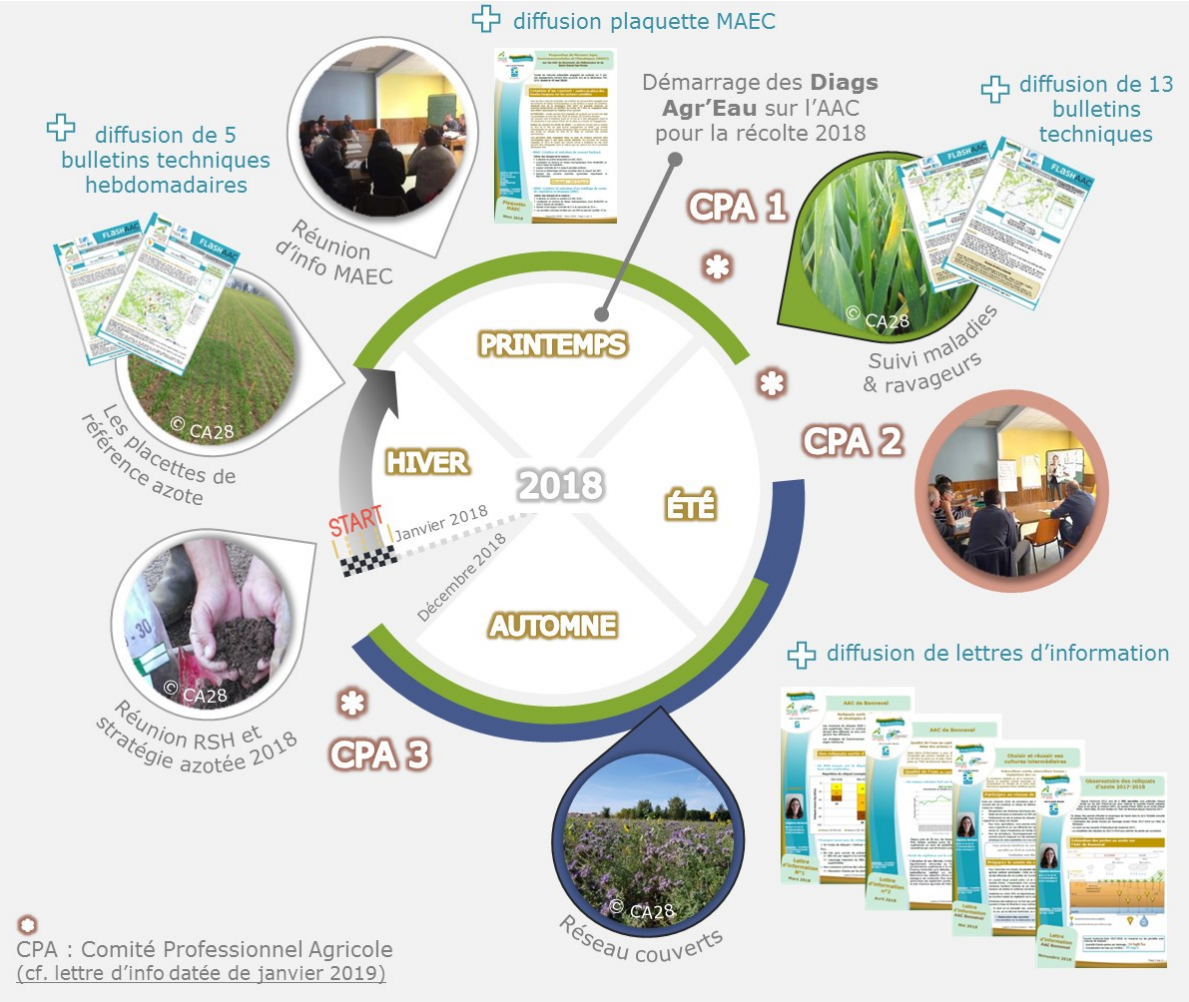

2018 en quelques chiffres …

Participation aux animations et rendez-vous techniques :

- Situation au 1er janvier 2019
- Objectif fixé dans le plan d'actions au bout des 5 ans

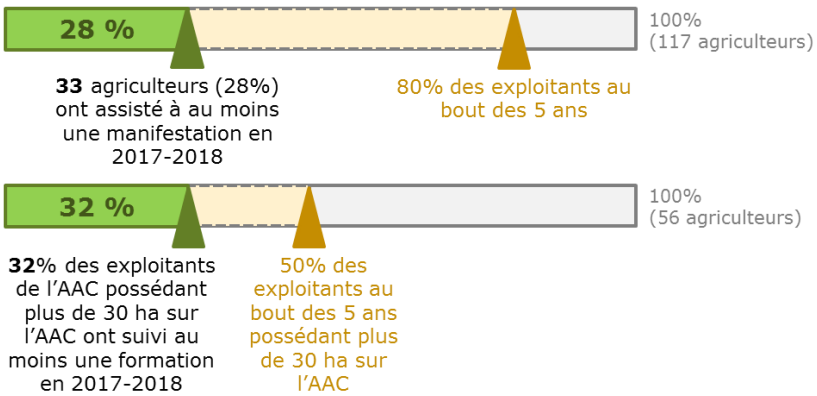

3 **CPA** organisés

9 agriculteurs mobilisés dans le **réseau couvert** (*soit 12 parcelles suivies*)

15 **placettes de référence azote** mises en place sur l'AAC *(chez 5 exploitants)*

Mobilisons-nous pour pérenniser ces actions volontaires !

Ce qui vous attend en 2019 …

Les agriculteurs se sont fortement impliqués dans la mise en place du réseau couverts cet été 2018 à travers leur participation au CPA et leur mobilisation lors de la réunion de restitution de janvier. En 2019, il est envisagé de reconduire cette action dans le but de poursuivre l'analyse des méthodes efficaces pour limiter le stock d'azote potentiellement lessivable à l'automne.

Nous recherchons actuellement des parcelles avec **un couvert prévu lors de l'interculture à l'automne 2018** afin d'établir un réseau de suivi (azote absorbé et reliquat). **Si vous souhaitez participer à la démarche, contactez votre animatrice agricole !** *(coordonnées en dernière page)*

Au vu du point de vigilance herbicide maintenu sur le territoire et des molécules régulièrement retrouvées sur d'autres AAC du département, l'animation de 2019 s'axera d'avantage autour des leviers agronomiques et mécaniques disponibles pour continuer à gérer efficacement les adventices sur les parcelles.

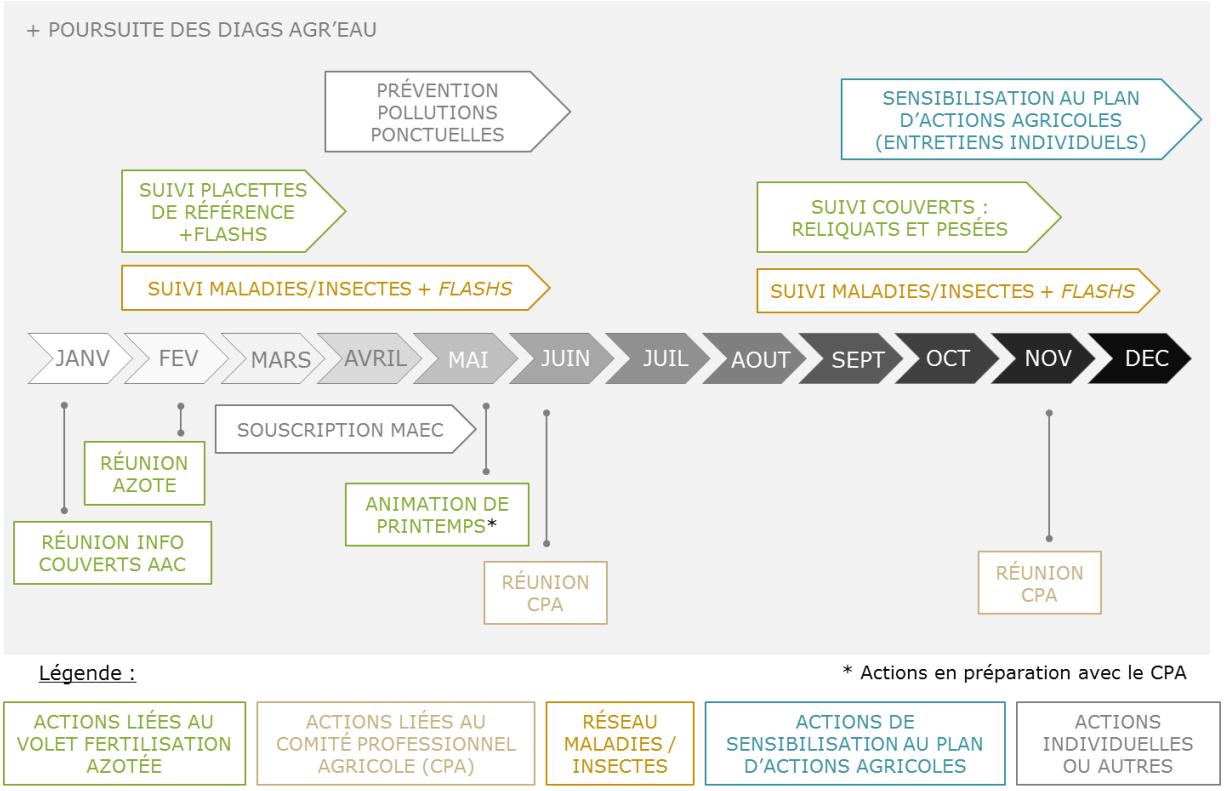

Faites nous part de vos idées de thématiques pour les futures animations de l'AAC …

… en participant au prochain Comité Professionnel Agricole de mai prochain ou en contactant votre animatrice agricole *(coordonnées en dernière page).*

Parallèlement, les accompagnements individuels par le biais de Diags Agr'Eau 28 se poursuivront chez tous les agriculteurs volontaires en 2019 (*par ordre de surface décroissante dans l'AAC*).

Faites le point sur vos pratiques et bénéficiez de conseils techniques personnalisés !

Un projet d'investissement ? Les aides disponibles …

Cette année encore, deux dispositifs d'aides financières sont proposés :

DISPOSITIF	CADRE NOTIFIE ECOPHYTO	PCAE
Montant de l'investissement	De 4 000 à 15 000 € HT	> 15 000 € HT
Exemples de type de matériel aidé	- Matériel de gestion des couverts (semis, destruction…) ; - Matériel de simplification du travail du sol ; - Matériel de désherbage alternatif (désherbage mécanique ou traitement localisé sur le rang) ; - Aménagement d'aire de lavage/remplissage, dispositif de traitement des effluents.	
Taux d'aides	40%	30 à 50%
Date limite de dépôt du dossier	11/06/2019	10/07/2019
Plus d'informations	https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto-en-centre-val-de-loire/aides-aux-investissements/	https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/piloter-son-exploitation/gerer-son-entreprise/financer-ses-projets/

Les aides ne concernent que du **matériel neuf**. Pour bénéficier d'une aide, vous devez **impérativement attendre l'accord du financeur avant de signer tout devis !**

Vous avez un projet ? Informez-nous en le plus tôt possible !

Nous sommes à votre disposition pour échanger, vérifier si des aides peuvent être mobilisables et vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de demande d'aide.

Plus d'informations notre site internet

Vous trouverez les principales informations sur les Aires d'Alimentation de Captages d'Eure-et-Loir :
http://www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/eau/gestion-qualitative/captages-deau-potable/eure-et-loir-captages-deau-potable/

Contacts

Animatrice Agricole : **Delphine BARBERIS**
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - CS 10399 - 28008 CHARTRES CEDEX
☎ 02 37 24 45 25
d.barberis@eure-et-loir.chambagri.fr

Animateur Territorial : **Guillaume DE LAGARDE**
Communauté de Communes du Bonnevalais
19 rue Saint Roch - 28800 BONNEVAL
☎ 02 37 47 32 56
aac.cdcdubonnevalais@orange.fr

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - CS 10399 - 28008 CHARTRES CEDEX